

ENQUETE PUBLIQUE

« Plan d'actions de lutte contre le bruit ferroviaire en Wallonie » établi par le Service Public de Wallonie – Mobilité et Infrastructures.

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Date et heure de clôture de l'enquête
19 mai 2020	25 mai 2020, à 9h00	08 juillet 2020, à 16h00.

Les documents peuvent être consultés à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, sur rendez-vous uniquement en téléphonant au préalable au service Environnement, au 071/260.612.

Les documents sont également consultables sur le site internet www.wallonie.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale de Aiseau-Presles, service Environnement – rue J. Kennedy 150 à 6250 Roselies, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les observations écrites seront datées et signées sous peine de nullité. Il est également possible, à chaque citoyen, de formuler ses observations en complétant le formulaire en ligne mis en place sur le site www.wallonie.be

Il est également possible de télécharger, d'imprimer et de répondre au questionnaire et de l'envoyer par mail, à l'adresse environnement.paysage.infrastructures@spw.wallonie.be ou par voie postale, à l'adresse Service Public de Wallonie – Mobilité et Infrastructures – Département Expertises Hydraulique et Environnement – Direction des études environnementales et paysagères – Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement.

Fait à Aiseau-Presles, le 19 mai 2020.